

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 février 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERLIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Mourad KAHOUK représenté par Mireille FOURNERON - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gérard PEPE représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gérard GRAUGNARD - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jocelyn ZEITOUN représenté par Charles VIGNY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-François DENIS - Laurence JOUANDON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

Signé le 11 Février 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011

AGER 001-042/11/CC

■ Organisation du 6ème Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 - Approbation d'une convention cadre de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public "Comité International du Forum Mondial de l'Eau"
DGDDAT 11/5746/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 28 juin 2010, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré au Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau », chargé d'organiser le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau en 2012 et a approuvé l'avenant 1 à sa convention constitutive le 10 décembre 2010.

Cette délibération du 28 juin 2010 précisait dans ses motifs que la participation de Marseille Provence Métropole était sollicitée à hauteur de 2 millions d'euros et dans son délibéré qu'une convention devait intervenir pour en préciser les conditions.

En effet, le budget global du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau est fixé à 38 millions d'euros, dont le financement est apporté à 50% par le privé et 50% par le public avec une contribution de l'Etat et de ses établissements publics dans la limite de 25% du budget global soit 9 millions d'euros.

Pour les collectivités locales le solde de 10 millions d'euros est réparti ainsi : Ville de Marseille 4M€, Conseil Régional, Conseil Général et Marseille Provence Métropole 2 millions d'euros chacun.

La convention cadre financière proposée fixe l'objet du partenariat et le montant de la subvention accordée par la Communauté Urbaine et renvoie pour son attribution à deux conventions à intervenir en 2011 et 2012 :

La convention de financement correspondant à la subvention 2011 sera en effet présentée au Conseil de Communauté se prononçant sur le Budget Primitif 2011.

Il est en particulier précisé que le montant subventionnable est de 25 millions d'euros, correspondant aux dépenses éligibles au financement par la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La convention cadre pour l'organisation du sixième Forum Mondial de l'Eau de 2012 du 15 octobre 2009 ;
- La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public International du Forum Mondial de l'Eau du 25 février 2010 ;
- L'arrêté du 3 mars 2010 portant approbation de la convention constitutive du GIP ;
- La délibération AGER 013-2135/10/CC du 28 juin 2010 ;
- La délibération AGER 004-2463/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération de l'Assemblée Générale du GIP du 25 novembre 2010 adoptant le budget 2010-2012 ;

Signé le 11 Février 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt communautaire de l'événement sixième Forum Mondial de l'eau à Marseille ;
- Les compétences de la Communauté Urbaine, notamment en matière d'eau et d'assainissement ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention cadre ci-annexée liant la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 11 Février 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011**